

# Politique

Numéro :	2003
Titre :	<b>Dégagement de responsabilité (matériel promotionnel)</b>
Section :	Communications et marketing
Autorité	1 <sup>er</sup> vice-président – Secrétariat général
Responsable opérationnel :	Directeur – Communications
Entrée en vigueur :	2012-01-30
Dernière révision :	2014-05-21

---



## 1.0 PRINCIPE DIRECTEUR

Le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) produit du matériel à des fins promotionnelles qui peut comprendre, notamment, des photographies ou des séquences audio ou vidéo. Le personnel de la Direction des communications recrute parfois des personnes pour participer comme figurants à la production et la diffusion du matériel promotionnel.

La Charte canadienne des droits et libertés protège le droit à la vie privée. Ainsi, une personne photographiée, enregistrée ou filmée peut exercer son droit de veto pour s'opposer à la diffusion de son image ou de sa voix. Il est donc nécessaire que toute personne photographiée, enregistrée ou filmée consente à l'utilisation de son image ou de sa voix, à moins que l'image de sa personne ne soit pas reconnaissable ou ne se trouve dans le matériel que par accident.

## 2.0 OBJET

S.O.

## 3.0 CHAMP D'APPLICATION

S.O.

## 4.0 ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Une personne qui participe comme figurant de premier plan, ou à titre accessoire, à une séance de photographie ou à un enregistrement audio ou vidéo doit autoriser la production et la diffusion du matériel en signant le formulaire de Dégagement de responsabilité (matériel promotionnel).

## 5.0 DÉFINITIONS

S.O.

## 6.0 MISE EN OEUVRE

S.O.

## 7.0 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

S.O.

## 8.0 DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Pour de plus amples renseignements concernant cette politique, prière de communiquer avec la Direction - Communications.

## **9.0 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE (interne ou externe/public)**

<b>N°</b>	<b>Nom du document</b>	<b>Type</b>	<b>Autorité/ Responsable opérationnel</b>	<b>Date de révision</b>
2003.2010F	Consentement à une activité médiatique ou promotionnelle	Formulaire/Gabarit	Directeur - Communications	2014-01-17
2003.2010A	Media Release Waiver	Formulaire/Gabarit	Directeur - Communications	2014-01-17

**Note :** Toute reproduction de ce document, en partie ou dans son intégralité, représente une copie non contrôlée. Dans le présent document, le genre masculin est utilisé comme générique, sans discrimination et à seule fin d'alléger le texte.